

Le Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 30, du 25 août 2005, prévoit que les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel avec mention « bien » ou « très bien » pourront être admis de droit en section de technicien supérieur (STS). De fait, il existe, dans le même champ professionnel, des « passerelles » entre certains baccalauréats professionnels et certains BTS.

Champs professionnels	Baccalauréats professionnels de Nouvelle-Calédonie	BTS Nouvelle-Calédonie
Maintenance industrielle	Maintenance des Équipements Industriels	Maintenance des systèmes
Gros œuvre du bâtiment et travaux publics	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	Bâtiment
Etudes et topographie du bâtiment et des travaux publics	Technicien d'études du bâtiment (options A et B)	Etudes et économie de la construction Bâtiment
Electrotechnique et systèmes électroniques	Electrotechnique énergie équipements communicants	Electrotechnique Technico-commercial
Métiers de la relation aux clients et aux usagers	Commerce	Management des unités commerciales Négociation et relation client Technico-commercial
	Vente	Négociation et relation client Management des unités commerciales Technico-commercial
	Accueil, relation clients usagers	Négociation et relation client Management des unités commerciales Assistant de gestion PME-PMI Tourisme
Métiers des services administratifs	Comptabilité	Comptabilité et gestion des organisations Assistant de gestion de PME-PMI Services informatiques aux organisations
	Secrétariat	Assistant de manager (**) Assistant de gestion de PME-PMI
Logistique et transport	Logistique / Transport	Transport et prestations logistiques
Secteurs sanitaire, social, médico-social	Accompagnement, soins et services à la personne	Economie Sociale et Familiale Services et prestations des secteurs sanitaire et social
	Services de proximité et vie locale	Economie Sociale et Familiale Services et prestations des secteurs sanitaire et social
Hôtellerie-Restauration	Cuisine	Hôtellerie-restauration <i>option A mercatique et gestion hôtelière</i> Hôtellerie-restauration <i>option B art culinaire, art de la table et du service</i>
	Commercialisation et Services en Restauration	Hôtellerie-restauration <i>option A mercatique et gestion hôtelière</i> Hôtellerie-restauration <i>option B art culinaire, art de la table et du service</i>

(**) Deux langues vivantes étrangères obligatoires pour cette spécialité.